



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Republique centrafricaine

Question écrite n° 46788

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le rôle dangereux joué par l'armée française à l'occasion des récents événements en République centrafricaine. En effet, selon des sources concordantes, des éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO) - survivance de l'opération Baracuda qui renversa l'empereur Bokassa en septembre 1979 - renforcés de 1 200 hommes en mai 1996 en provenance de France et du Gabon, puis de 155 autres en novembre, en appui des troupes de la sécurité présidentielle, sont intervenus massivement pendant plusieurs jours dans les quartiers populaires (sud-ouest) de Bangui où une partie de l'armée centrafricaine en rupture de ban a pris position depuis le 14 novembre, et s'oppose au pouvoir en place dans ce pays. Cet engagement militaire direct dans les affaires intérieures d'un État étranger apparaît anachronique et non dépourvu de risques au moment où la France enregistre actuellement, en Afrique, les conséquences négatives de soutiens accordés à des régimes ou à des dirigeants peu recommandables. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions pacifiques sont envisagées pour ramener le calme et favoriser la démocratie en Centrafrique avec la coopération volontaire des parties au conflit actuel.

Texte de la réponse

Les désordres et les mutineries qui ont perturbé à trois reprises le fonctionnement de la République centrafricaine ont pour origine des mécontentements internes aux forces armées. Depuis le début de la crise actuelle, en novembre dernier, comme lors des précédentes crises, la France s'est efforcée de promouvoir par la négociation une solution pacifique entre les acteurs centrafricains. Elle a donc soutenu et encouragé la mission de médiation dirigée par un officier général malien et parrainée par les quatre chefs d'État du Burkina-Faso, du Gabon, du Mali et du Tchad, mandatés lors du XIX^e sommet franco-africain de Ouagadougou. Les forces françaises prépositionnées de façon permanente en République centrafricaine se sont déployées à Bangui pour assurer la protection des ressortissants français de la capitale et sauvegarder le processus démocratique et les institutions. Dans ce cadre, les forces françaises ont joué un rôle modérateur reconnu et apprécié par les membres de la médiation africaine. Des progrès en vue d'une solution pacifique étaient sur le point d'être réalisés à la suite de la reconduction de la trêve jusqu'au 23 janvier 1997, puis du discours d'ouverture et d'appel à la réconciliation prononcé par le président centrafricain le 31 décembre dernier. Le 4 janvier, l'assassinat de deux militaires français, suivi d'opérations de harcèlement menées envers les forces françaises, ont contraint celles-ci à conduire une action de légitime défense contre les agresseurs. Cette réaction, qui n'a nullement remis en cause la politique de la France, a suscité la compréhension de l'ensemble des pays occidentaux et africains. La médiation africaine a obtenu le 24 janvier la signature d'un accord mettant un terme à la mutinerie. Le déploiement d'une force africaine, en relais des troupes françaises, doit permettre de surveiller la bonne application de ces accords. La France, qui se félicite de cette évolution, ne manquera pas d'assurer à la mission de surveillance des accords de Bangui (MISAB) son entière coopération. La sortie de crise qui s'amorce ainsi en République centrafricaine constitue une illustration très positive du progrès des capacités proprement africaines de réaction aux crises. La France, pour qui la participation africaine au maintien de la paix est une préoccupation importante depuis plusieurs années, ne peut que se réjouir de cette issue. Un

tel reglement pourrait en outre ouvrir aux Etat africains et a la Communauté internationale la voie d'une recherche de solution pacifique et durable a d'autres crises africaines, notamment celle qui affecte la region des Grands Lacs.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46788

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6811

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 809